



SÉCURITÉ CIVILE
& GESTION DES CRISES



ENVIE D'ÊTRE UTILE

SAPEURS-POMPIERS

CADET-TE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

UN ENGAGEMENT CITOYEN

Devenir cadet-te de la sécurité civile, pour qui et comment ?



Collégien ou lycéen
dans un établissement
avec cette option



Entretien
de motivation



Signature d'une charte
d'engagement



Avec quel encadrement ?

Des sapeurs-pompiers
et du personnel enseignant.

Quels sont les droits et obligations ?

Option à suivre durant toute
l'année scolaire.

Le-la cadet-te doit respecter les
règles suivantes :

Respect des horaires, des
formateurs ainsi que des camarades,
des consignes, des locaux et du
matériel. Son attitude est correcte,
il prévient de ses difficultés.

À quoi sert la formation ?

Cette option participe à la
formation de la personne et
du citoyen (socle commun de
connaissances, de compétences
et de culture) et permet d'apprendre
les gestes qui sauvent.

Pour quelles activités ?

A. Participer à la prévention et à la sécurité incendie.

- Participer à la prévention et à la sécurité incendie, à la mise en œuvre des principes de sécurité, à la conduite d'exercice d'évacuation, aux sorties extérieures de l'établissement.
- Connaître le rôle des dispositifs de sécurité (robinet d'incendie armé).
- Participer à la vérification des équipements de sécurité incendie et accueillir les sapeurs-pompiers sur le site.
- Devenir un relais d'information : sensibiliser les élèves et son entourage.

B. Participer à la mise en œuvre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

- Devenir un-e assistant-te sécurité (Assec), intégrer l'équipe de premier secours au fonctionnement de l'établissement.
- Protéger, alerter, secourir.
- Sensibiliser à la gestion des risques majeurs.

C. Porter secours : prévention et secours civiques de niveau I (PSCI).

- Assurer une protection immédiate et adaptée, analyser la situation, réaliser un compte-rendu d'intervention.
- Alerter les personnels de l'établissement et le service le plus adapté.

Pour plus d'infos